



**Sensibilisation des entreprises,
quelles actions ?**

Visite de pré-reprise et rendez-vous de liaison : la place de la prévention

Retour sur une démarche partenariale en direction des entreprises, des salariés en arrêt de travail, et des professionnels de santé.

Vidéo

L'action de Cap emploi au titre de la sensibilisation

- *La Loi « Santé au travail » positionne Cap emploi comme expert de la compensation et non comme prescripteur de mesures*
- *Une offre de services qui inclut la sensibilisation des employeurs au handicap, au cadre légal, aux dispositions mobilisables... auprès des directions, des DRH, des lignes managériales, du collectif de travail...*
- *Une participation de Cap emploi aux cellules de prévention de la désinsertion professionnelle qui inclut, dans le cadre de l'animation par les SPSTI, non seulement l'examen de situations individuelles complexes, la proposition d'un plan d'accompagnement individuel ou collectif, mais aussi l'engagement d'actions de sensibilisation*

La sensibilisation par l'exemple, illustrations :

- *De l'aménagement individuel d'un poste de travail au titre de la gestion d'un risque d'inaptitude à une démarche de prévention collective*
- *D'une adaptation de poste de travail à une évolution du cadre d'activité et du service aux clients*
- *Une boîte à outils large : diagnostic à destination des employeurs au titre de l'accompagnement vers et dans l'emploi qui inclut le repérage et proposition en matière d'actions de sensibilisation ; modules gratuits de e-learning ; interventions in situ (quizz, ludopédagogie... lors de la SEEPH ou à tout moment de l'année) ; kits pédagogiques...*

Le maintien dans l'emploi, et la sensibilisation, des outils de reconnaissance de l'engagement « handicap »